Il, que vous allez profaner la maison de Dieu, la maison de la prière, la maison où nous avons jusqu'ici conduit nos chers morts pour leur adresser un pieux adieu ! »

M. Hovelt proteste à son tour comme membre du Conseil de fabrique. Ses déclarations très fermes, dignes, produisent une impression.

M. l'archiprêtre Scalbert, sorti de son presbytère, apparaît. Il se place avec ses vicaires et M. Plachet, curé du Fort-Mardyck, devant M. le sous-préfet et lit la protestation suivante :

Dunkerque, le 28 février 1906.

Monsieur,

Vos Maîtres vous ont donc contraint d'accomplir par la force ce qui répugnait déjà à votre nature honnête, d'exécuter par la douceur. Dans leur précipitation, ils n'exécutent pas même leurs propres lois ; ils ne font aucune attention à nos réclamations, et ils ex veulent pas attendre que leur loi complétée et connue puisse permettre en Chef de l'Eglise catholique de nous dire ce que nous pourrions faire.

Maintenant l'attentat est consommé : Vous avez pénétré par la violence dans la maison du Dieu, dans la maison de tous les paroissiens du Saint-Jean-Baptiste et cette profanation accomplie, vous allez commencer, par l'inventaire, les préparatifs de la confiscation prochaine.

Je vous ai dit le samedi 24 février ce que je pensais : je vous ai dit que je faisais défaut à l'inventaire, que s'il se faisait, il se ferait malgré moi et sans moi, et que je ne m'associerai en quoi que ce soit à un acte schismatique, sacrilège et spoliateur. Ce même jour j'ai réservé pour l'avenir tous les droits de mon église, ceux de mes paroissiens et les miens. Je vous confirme tout ce que je vous ai dit alors. Comment pourrez-vous faire à vous tout seul l'inventaire d'objets dont vous n'avez aucune idée ? Je n'ai plus rien à ajouter.

Mon Maître, Jésus-Christ, dans son agonie et dans sa passion, a prié, souffert, gardé le silence et prié pour ses bourreaux. Pendant les opérations de l'inventaire, je serai près de Lui dans son tabernacle, je Lui offrirai mes peines et mes larmes, je pleurerai sur la désolation du lieu saint et sur la profanation des vases sacrés, je garderai le silence et je prierai pour la pauvre France, pour ma chère paroisse, pour moi et pour vous.

J'ai confiance qu'après la passion il y aura aussi un jour la résurrection.

Doyen de St-Jean-Baptiste.
D. Scalbert,

Cette protestation émeut tout le monde. Puis, M. le Doyen proteste ensuite contre l'illégalité commise : « Je n'ai pas vu l'arrêté préfectoral dit-il ».

Le sous-préfet répond qu'il a été impossible de le présenter parce que toutes les portes du presbytère étaient closes.

— J'ai fermé ma porte répond M. le Doyen parce que la rue était envahie par les troupes.

***

M. Garret, agent des domaines, entre, toujours suivi de M. Lecocq.

Le fonctionnaire inventorie rapidement. Il compte les tableaux, les confessionnaux.

Il ne pénètre pas dans le chœur où se trouvent une centaine de paroissiens, faisant face aux envahisseurs.

— Soyez corrects et dignes, sans défaillance, dit le sous-Préfet, qui se retire.

***

Les inventoriteurs s'avancent vers la sacristie. A ce moment le sous-préfet rentre à l'église. Contre la porte de la sacristie se dressent deux vicaires : MM. Baelde et Top, qui refusent de bouger malgré l'injonction du sous-préfet.

Des gendarmes arrivent, leur placent la main sur l'épaule. Les deux prêtres cèdent à la force.

Il ne fait guère clair dans le couloir du fameux cloître.

Les opérateurs essaient d'ouvrir avec leurs crochets. Ils n'y parviennent pas. Un agent de la sûreté leur apporte une bougie. Après dix minutes d'efforts, la porte cède.

Plusieurs armoires sont ouvertes. On doit procéder au crochetage des autres.

Le vent rabat la fumée d'un vieux poêle : cela vexe les opérateurs qui se plaignent.

La sacristie comprend deux pièces. La porte de la seconde est également fracturée. Là, toutes les armoires sont fermées. Les portes sautent et l'on aperçoit les ornements sacerdotaux.

M. Garret note sommairement. Tout est ouvert à 3 h. 25.

Disons qu'au milieu de la sacristie pend une vieille casserole que M. Louisot veut faire enlever. M. Hovelt prétend qu'on n'a pas le droit d'y toucher, que cet ustensile doit faire partie de l'inventaire.

M. Garret monte neuf à au premier pour inventorier le matériel des processions. Cette besogne demande beaucoup de temps.

***

Pendant ce temps les fidèles accompagnés par l'orgue chantent avec émotion : *Nous voulons Dieu!* le *Credo*, le *Parce Domine*, etc. Les chants parviennent au dehors où la foule manifeste.

Les catholiques sont en très grande majorité.

Des altercations éclatent. Les contre-manifestants ne sont pas nombreux. Ils chantent *l'Internationale*, mêlé leurs chants sont couverts par les sifflets et les cris de protestation.

La circulation est impossible rue des Bassins.

Le sentiment qui se dégage de cette foule dans laquelle sont mélangés tous les éléments de la société, c'est une profonde tristesse qui augmente à chacun des coups sourds que l'on entend.

Les officiers et les soldats ont une attitude des plus correctes ; il est facile de voir combien peu leur est agréable la corvée qu'on leur a imposée.

Les cloches de l'église sonnent toujours le tocsin.

***

Il est 4 heures, M. Garret descend du grenier et relève les objets de la seconde sacristie.

Le commissaire Rouguron et deux agents de la sûreté lui prêtent assistance. L'un des agents ouvre toutes les boîtes. Cela demande du temps.

Les ouvriers découvrent le coffre dans un placard. Son ouverture sera difficile. Ce coffre sort de la maison Grusou, 21, rue Royale, à Lille. Il a l'aspect extrêmement solide.

Le Commissaire en fait demander l'ouverture à M. le Doyen qui refuse net.

A 4 h. 20, les opérateurs commencent le travail avec leurs leviers et coins. L'opération est dure.

Le coffre résiste. Le sous-préfet qui se trouve dans la rue fait prendre des nouvelles. Apprenant qu'on n'arrive pas à ouvrir le coffre ; il ordonne de passer outre. « Il ne doit rien contenir, s'écrie-t-il, ce n'est pas la peine de perdre du temps. »

Le commissaire transmet la commission et les opérateurs qui suent à grosses gouttes battent en retraite. Ils ouvrent encore quelques placards que M. Garret [illegible] l'agent des domaines relève [illegible] le mobilier de la salle des catéchismes.

***

L'inventaire est terminé à 5 h.

Les troupes se retirent à 5 h. 05, en même temps que la cortège des [illegible] Le départ des soldats est salué par des cris de Vive l'armée ! auxquels les apaches répondent par l'*Internationale*.

Un groupe de catholiques rentrent la centaine de chaises jetées dehors, puis les agents cèdent devant le flot populaire. En quelques instants, toute la rue de la Panne est envahie. Les voyous chantent et ricanent. Des catholiques protestent [illegible] ; il y en a, très émus un cercl Vive Jésus-Christ et chantent *Nous voulons Dieu*. Quelques ivrognes mènent la bande des énergumènes ; mais, en somme, rien de grave ne se produit.

Les portes de l'église présentent un aspect lamentable. La foule des vrais Dunkerquois n'a pas cessé du défiler devant elles en commentant avec indignation cette odieuse profanation.

Dans l'intérieur, le groupe des catholiques et le clergé ont continué de prier. L'entrée de l'église était interdite par le police.

On s'attend pour aujourd'hui, jeudi, au crochetage du Saint-Eloi et du Saint-Martin.

A BOURBOURG

La nouvelle de la fixation à mardi à deux heures, de l'inventaire effectif de l'église de Bourbourg, a produit une très grande émotion et a donné lieu à une superbe manifestation de foi et de défense religieuse.

Dès midi, de nombreux catholiques et de très zélés jeunes gens se sont enfermés dans l'église et ont préparé la résistance aux agents de la loi par des barricades ou des ouvrages de défense solidement construits. Des dames en très grand nombre sont venues, en ce jour de l'Adoration, aux pieds de l'autel, prier pour l'avenir de la France et protester de leur dévouement à la plus noble des causes.

Avec une union et un accord touchants tous les rangs de la société se sont trouvés mêlés dans un même effort de volonté, dans un même élan de dévotion. Il a suffi qu'l'annonce de l'inventaire fut propagée pour que les familles les plus honorables et les mieux appréciées du Bourbourg se fissent représenter pour la défense commun de leurs droits les plus inviolables et les plus sacrés.

Cette manifestation si spontanée, si grandiose, démontre que c'est avec la plus grande espérance que l'on envra envisager désormais les luttes du l'avenir et avec le ferme confiance que les catholiques se trouveront, selon les conseils de notre Saint Père, unis dans un même mouvement de réprobation contre le sectarisme qui les oppresse et la tyrannie à laquelle on les soumettre.

Dans un discours d'une belle envolée, plein d'une indicible émotion, M. le Doyen a remercié ses paroissiens de la manifestation qu'ils ont organisée et en leur rémémorant les gloires et les grandeurs de leurs ancêtres, il leur a rappelé la légitimité de leurs revendications et la sainteté de la cause qu'ils ont à défendre.

Aussi est-ce avec fermeté et empressement que tous se sont donné rendez-vous pour le jour très prochain, dit-on, auquel seront fixées les opérations qui devaient avoir lieu mardi et qui n'ont été suspendues que par suite d'un contre-ordre causé l'organisation de la résistance.

A VALENCIENNES

Mercredi vers midi, comme on remarquait qu'une certaine animation régnait à le caserne Vincent et à la gendarmerie, le bruit courut aussitôt en ville qu'un inventaire allait avoir lieu. De nombreux paroissiens du Saint-Vincent se dirigèrent en toute hâte vers leur église, mais peu de temps après on apprenait que l'on opérait.

A l'église Notre-Dame

En effet, vers midi et demi, des gendarmes arrivaient devant l'édifice et prenaient position sur le parvis et derrière le chœur.

A ce moment, des vicaires arrivaient à la porte de la sacristie. L'un d'eux ouvrit la porte et ils entrèrent. Mais un gendarme s'était furtivement glissé derrière eux et se plaçait en travers de la porte.

M. l'abbé Denimal essaya en vain de la refermer. Tandis qu'il protestait contre cet espèce de guet-apens, MM. Delannoy et Willot, vicaires de la paroisse, franchissaient la seconde porte et s'enfermaient dans le sacristie.

Peu après arrivèrent un bataillon du 127e de ligne qui établit des barrages rue de Hesques, rue des Ursulines, du Grand-Fossart, et aux angles des rues du Quesnoy, Abel de Pujol et Delsaux. Une compagnie fut postée en face de la porte de sortie du presbytère.

Tous les agents de police arrivèrent à leur tour prenant possession de la place des Ursulines.

M. le Doyen fut prévenu à 1 h. par M. le commissaire que l'inventaire aurait lieu à 1 h. 1/2.

En effet, à l'heure indiquée M. Truc, sous-préfet arrive.

Les barrages ne sont pas bien établis d'après lui. La consigne n'a pas été assez sévère. Il veut faire reconduire au dehors des barrages, quelques ecclésiastiques et même les membres du Conseil de Fabrique.

Mais M. Luez, propriétaire dont la maison se trouve en face du portail du gauche de l'église leur offre l'hospitalité.

M. le sous-préfet est furieux et ordonne de poster une dizaine de gendarmes sur le trottoir de la maison de M. Luez.

Deux heures. — M. Hauteœur, sous-inspecteur de l'enregistrement, arrive à la porte de la sacristie, accompagné de MM. Widiez et Lédé.

M. l'archiprêtre Legrand, M. l'abbé Petitprez et M. Grimonprez les y attendent.

M. le Commissaire du police fait les trois sommations d'usage.

Personne ne répondant, le sieur Lotteau, serrurier, rue des Récollets, est invité à opérer.

Avec un trousseau de fausses clefs il ouvre la porte en cinq minutes.

MM. Legrand, Petitprez et Grimonprez suivent les agents du gouvernement, accompagnés de M. le Sous-Préfet, dans la sacristie.

M. Grimonprez commence la lecture d'une protestation ; mais M. le Sous-Préfet, qui se trouve cinglé par les vérités qu'adresse M. Grimonprez aux agents du gouvernement, en interrompt le lecture d'un ton cassant.

M. Grimonprez proteste, mais M. Truc ne veut rien entendre.

« Passez outre, allez houp ! » s'écrie-t-il.

Pour que M. Heutœur puisse faire son inventaire, le serrurier Lotieau doit crocheter toutes les serrures.

Cependant le tocsin sonne depuis une demi-heure et le bon du chatouilier désagréablement les oreilles de M. le Sous-Préfet qui ordonne de faire cesser le sonnerie.

Le serrurier force donc la porte de la sacristie donnant sur l'église et deux agents se rendent sous le portail où ils trouvent deux jeunes gens qui, après explications, cessent du sonner et se retirent.

Vers trois heures tout était terminé.

La troupe se retire, les gendarmes regagnent leurs casernements et la police se disperse, tandis que la foule envahit l'église pour le salut de réparation.

A l'entrée de l'église, un incident se produit. Il est provoqué par un sieur Drapier dont les opinions révolutionnaires sont bien connues, qui ne veut pas se découvrir. Il y est cependant obligé par les fidèles et se retire.

Pendant le salut de réparation, M. l'abbé Grard est monté en chaire et, au nom de M. le doyen, retenu chez lui par son état de santé, a remercié les fidèles d'avoir affirmé, dans cette pénible circonstance, leur foi profonde et leur attachement à l'Eglise catholique.

Il fait connaître aux paroissiens le protestation du Conseil de fabrique, dont M. Truc a empêché la lecture. Nous sommes heureux de la reproduire :

Les membres du Conseil de fabrique ont le devoir de maintenir et de renouveler énergiquement la protestation qu'ils ont formulée dès la première tentative d'inventaire de cette église, contre une mesure qui porte une atteinte brutale aux droits dont ils ont la garde.

Il font le dire bien haut, cet inventaire n'est pas une simple mesure conservatoire et inoffensive. Ceux qui oseraient le prétendre feraient preuve d'ignorance et d'hypocrisie.

En premier lieu, l'inventaire consacre, *dès à présent*, une double spoliation.

L'inventaire des nos titres commence en effet l'exécution des articles 5 et 7 de la loi du 9 décembre 1905. Aux termes du premier de ces articles, l'Eglise est dépouillée des biens qui appartenaient au culte avant la Révolution et qui lui ont été restitués lors du Concordat. Par le second, elle est dépouillée de tous ceux qui lui ont été donnés ou légués avec une affectation charitable, scolaire, etc.

On lui prend donc ce qui lui appartenait jusqu'ici légalement et ne cessera jamais de lui appartenir légitimement.

De ce chef, la paroisse de N.-D. du Saint-Cordon perd une partie notable de ses ressources.

En second lieu, cet inventaire nous est imposé par qui n'a qualité, ni pour l'ordonner, ni pour y procéder, c'est à dire, par l'Etat, qui n'a aucun droit sur les biens de cette Eglise. Il l'impose en profit d'une future et éventuelle association cultuelle, qu'il n'appartient pas plus au pouvoir civil de créer qu'il n'appartiendrait au pouvoir religieux de créer des fonctionnaires civils.

L'inventaire prépare donc la confiscation de tout le reste des biens meubles et immeubles de la paroisse, notamment de tout ce qui orne cette église et de tout ce qui sert à l'exercice du culte ; et cela au profit : soit d'inconnus et peut-être d'intrus, soit au profit de l'Etat qui s'est ménagé dans la loi vingt prétextes pour déposiller à toute époque les associations cultuelles elles-mêmes.

Ces confiscations violent les droits de notre Eglise, à qui ces biens ont été confiés ;

Elles violent impudemment la volonté de tous ceux, riches ou pauvres, dont les dons ou les aumônes ont constitué ce patrimoine sacré ;

La prétendue loi qui les ordonne viole les principes essentiels de notre droit public moderne qui a aboli la confiscation ; elle viole les droits de l'homme et du citoyen, comme les droits de la conscience.

De quelque nom qu'on la décore, ce n'est qu'un coup de force : nous ne la subirons — temporairement — que par la force.

Les membres du Conseil de Fabrique :
(*suivent les signatures*).

Après la bénédiction, la foule s'est retirée au milieu du plus grand calme.

Prochains Inventaires

Les notifications d'inventaire ont été faites pour :

AUJOURD'HUI

A 8 h. : à **PREMESQUES.**
A 8 h. 1/2 : à **LE MASNIL.**
A 9 h. : à **BERSÉE, THUMESNIL, MARCQ-EN-BARŒUL** église **Saint-Vincent, CAGNONCLES, NAVES, RAMILLIES, DOUCHY, ANICHE, LA SENTINELLE, TEMPLEUVE, WAMBRECHIES** et **ANNAPPES.**
A 9 h. 1/2 : à **NEUVILLE-EN-FERRAIN.**
A 1 h. : à **ROUBAIX,** églises **Saint-Martin** et **Notre-Dame.**
A 2 h. : à **CROIX** église **St-Martin,** à **ROUBAIX,** églises **Saint-Sépulcre** et **Sacré-Cœur, ERQUINGHEM-LYS, TOUFFLERS, FONTAINE-NOTRE-DAME** et **BAISIEUX.**
A 2 h. 1/2 : à **ROUBAIX,** églises **Saint-Joseph** et **Sainte-Elisabeth.**
A 3 h. : à **CAPPELLE-LES-TEMPLEUVE** et **BEAUCAMPS.**

Vendredi 2

HANTAY, HERLIES, FOURNES.
A 8 h. : à **WAVRIN.**
A 8 h. 1/2 : à **PHALEMPIN.**
A 9 h. : à **ASCQ, BIERNE, LANDAS, HALLUIN, BONDUES, WATTRELOS** églises **St-Maclou** et **St-Vincent de Paul, ANSTAING, BAILLY-LES-LANNOY, VENDEGIES-AU-BOIS, MASNY, NOYELLES-LES-SECLIN, BOIS-GRENIER, PETIT-FAYT** et **PERONNE-EN-MELANTOIS.**
A 10 h. : à **ERCHIN, VOLCKERINCKHOVE, LAMBERSART.**
A 2 h. : à **CAMBON, VILLERS-AUTERTRE, LA-MADELEINE-LEZ-LILLE, HELLEMMES** église **Saint-Denis, GRAND-FAYT, MONS-EN-BARŒUL** et **LA MADELEINE** église **Saint-Vital.**
A 3 h. : à **ENNEVELIN, FACHES, FRELINGHIEN** et **SAINGHIN-EN-MELANTOIS.**
A 3 h. 1/2 : **CAMPHIN-EN-CAREL-BAULT.**

Samedi 3

A RONCHIN, MORTAGNE-DU-NORD, FLINES-LES-MORTAGNE, PETIT-RONCHIN, HERZEELE et **ANCOISNE.**
A 8 h. : à **FLERS-LILLE (Bourg),** et **FNNETIERES-EN-WEPPES.**
A 9 h. : à **ANZIN, FRETIN.**
A 10 h. : à **SAINT-HILAIRE-LES-CAMBRAI** et **ATTICHES.**
A 2 h. : à **ROUCOURT, PETITE-FORET, ENGLOS, TOURMIGNIES, SAINT-AUBERT** et **BUSSIGNY.**
A 3 h. : à **CUINCY, LOON-PLAGE.**

Lundi 5

A 7 h. 1/2 : à **TRÉSSIN.**
A 9 h. : à **MARQUETTE-LEZ-LILLE, WARLAING.**
A 10 h. : à **DEULEMONT, ZEGGERS-CAPPEL** et **BRAY-DUNES.**
A 10 h. 1/2 : à **AUBY.**
A 11 h. : **MARCQ-EN-OSTREVENT.**
A 1 h. : à **FROMELLES, RACHES** et **CANTIN.**
A 2 h. : à **HORNAING, BEAUDIGNIES, ROMERIES, SANTES** et **SOMAIN.**
A 3 h. : **FLERS-EN-ESCREBIEUX, AIX-LES-ORCHIES** et **FESSAIN.**
A 3 h. 1/2 : **ANHIERS.**

Mardi 6

A 7 h. : à **TOURCOING** églises **Notre-Dame, Saint-Christophe, Saint-Eloi** (*Blanc-Seau*) et **Saint-Joseph** (*Croix-Rouge*).
A **COUDEKERQUE-BRANCHE,** à **RADINGHEM, PRUX-AU-SART, FRASNOY** et **DIMONT.**
A 9 h. : à **HASPRES, FOREST** (près Lille) et **SOCX.**
A 10 h. : à **SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE, CROIX, ETE, QUAEDYPRE,** et **WERVICQ-SUD.**
A 1 h. : à **BOUSBECQUE.**
A 2 h. : à **ESTAIRES, DOULIEU, BRUILLES-LES-MARCHIENNES,** et **PECQUENCOURT.**
A 2 h. 1/2 : à **BOUSIN.**
A 3 h. : à **SAINT-PYTHON.**
A 3 h. 1/2 : à **ECAILLON.**

Mercredi 7

A 9 h. : à **MOUVAUX,** église **Saint-Germain, ESTRUN, HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN, RAISMES** et **WASQUEHAL.**
A 1 h. 1/2 : **SEBOURG.**
A 3 h. : à **LINSELLES, HOUPLIN-NINS,** église **Sainte-Annotade, BÉRE, LA CROIX-DU-BAC, VICOIGNE** et **ARMENTIERES** église **Notre-Dame.**

Jeudi 8

A 8 h. 1/2 : à **RONCQ** (*Blanc-Four*).
A 9 h. : à **DON** et **LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES.**
A 11 h. : à **RONCQ** église **Saint-Piat.**
A midi : à **DECHY.**
A 2 h. : à **CORBIEUX** et **LOOS.**
A 3 h. : à **STEENWERCK.**
A 3 h. 1/2 : à **BRUAY-SUR-ESCAUT**

Vendredi 9

A 9 h. : à **PRESEAU** et **LOURCHES.**

Des élections dépend le salut du pays au point de vue religieux, politique et social.

Tous nos efforts doivent tendre à les préparer et à soutenir nos candidats par la parole, la plume, l'action et nos sacrifices pécuniers.

Il faut être généreux comme on l'a été en 1902, car : qui veut la fin, veut les moyens.

Anonyme de Lille. 500 fr. — Une veuve, 1 fr. — M. l'abbé C., 20 fr. — M. Cotte, pour qu'on sarcelle les urnes, 5 fr. — Mlle Léon Jonckière, 5 fr. — M. Louis Dubois, 5 fr. — M. Henri Marist : pour qui mon député me sains encore après les élections, 5 fr. — Pour le salut de la France, 250 fr. — Gain d'une partie de cartes : jusqu'aux élections il feut, même dans nos récréations, penser à la lutte, 1 fr. 05. — Mme Cagniart, les fantaisies d'une semaine, 25 fr. — Une enfant de Marie, 1 fr. — M. J. J. C., 40 fr. — Total : 855 fr. 05.

ROUBAIX

LES INVENTAIRES

Appel de l'Union Catholique

Plusieurs groupements particuliers ont demandé la mise en berne du drapeau, aujourd'hui, jeudi.

L'appel a été tardif et l'unanimité ne semble pas acquise à cette mesure.

L'Union Catholique, jugeant indispensable que le manifestation dans les églises contre les inventaires conserve son *caractère de réprobation générale*, estime qu'il serait regrettable qu'elle parut l'œuvre de quelques-uns.

Elle conseille donc aux Roubaisiens de ne pas donner suite à cette initiative d'ailleurs très louable mais qui *lancée trop tard pour obtenir son plein effet, pourrait amoindrir de ce fait, la haute portée de la manifestation collective.*

Celle-ci s'annonce comme devant être exceptionnellement imposante par le nombre des amis de la liberté qui s'apprêtent, à l'appel de leurs pasteurs, à affirmer, dans le calme et la dignité, leurs droits si brutalement violés.

Le Comité

Paroisse Notre-Dame. — M. le doyen de Notre-Dame exprime le désir que ses paroissiens se rendent le plus nombreux possible à l'intérieur de l'église, le jeudi 1er mars.

La prière en commun n'y fera à partir de midi,

Cette forme de protestation est la plus digne d'une population vraiment chrétienne et la plus conforme aux intentions de Mgr l'Archevêque.

Institut technique roubaisien. — M. l'abbé Vasseur, au nom de l'Institut technique roubaisien, avait envoyé à Sa Sainteté Pie X — par l'intermédiaire de M. Glorieux, un adresse d'admiration et de fidèle soumission — cette adresse était accompagnée d'un portrait de Sa Sainteté, tissé dans les ateliers de l'Institut technique. Ce portrait en soie, représente le buste de Pie X, et mesure 50 sur 70 cent.

Le Saint-Père a répondu par un autographe dont voici le texte :

Dilectis filiis gratulantes et gratias agentes, pensata quoque et salutaria a Domino adprecantes, Apostolicam Benedictionem ex animo impertimus.

Pius PP.

Adressant à Nos chers Fils Nos félicitations et Nos remerciements et demandant pour eux au Seigneur tout ce qui peut assurer leur prospérité et leur salut. Nous leur accordons de tout cœur la Bénédiction apostolique.

Pie X.

Nous sommes heureux de féliciter l'Institut technique de cette marque précieuse d'un si haut encouragement.

Les accidents de travail. — M. Henri Levengie, 33 ans, mécanicien chez MM. Léon Allart et Cie, a été blessé au gros orteil droit par un bâti de cardes. 15 jours de repos.

— M. François Verhaeghe, peintre chez M. Van den Heede, carrossier, a heurté le genou gauche contre un essieu de voiture. Repos de 3 semaines.

— M. Henri Leveugle, tisserand chez M. Prouvost Scrépel, a été blessé à l'auriculaire droit par un coup de navette. Repos de 15 jours.

Harpe chromatique Pleyel. Vente et location. Seul représentant pour Roubaix-Tourcoing, Marcelli, 3 et 10, rue du Bois, Roubaix.

Une rixe sanglante. — Mardi soir, vers 8 h. 1/2, une rixe est survenue, à l'angle des rues Pierre-de-Roubaix et des Fossés, entre les nommés Modeste L..., 25 ans, et son frère, Jean-Baptiste, 22 ans, d'une part, et Louis V..., 25 ans, frauduer.

Elle avait pour mobile la jalousie.

Modeste L... a donné un coup de couteau à V..., près de la tempe gauche.

Le blessé a reçu les soins de M. Noyon, pharmacien, rue de Lannoy. Il n'a pas voulu porter plainte. Sa blessure n'est, d'ailleurs, pas grave.

Les frères L... ont pris la fuite. La police les recherche, [illegible]

Un forcené. — La police a arrêté mardi soir vers minuit, Ernest Fruchart, 20 ans, rue du Parc, 44. Cet individu qui était ivre menaçait d'un revolver les consommateurs attablés à l'estaminet Bockstael, rue de Béthune.

Fouchart a aggravé son cas en se rebellant contre les agents au moment du son arrestation.

Les épaves de la rue. — L'agent Masqueler a trouvé, au Parc Barbieux, une casquette d'écolier.

— M. Vanaeste, rue de Denain, 31, a trouvé un litre de rente au porteur.

Mlle Duyscjonck, rue Decottignies, 69, a trouvé une paire de liges de bottines.

WATTRELOS

Police. — M. Alfred Plouvier, brigadier de police, prend sa retraite à partir de ce jour.

M. Plouvier a été nommé garde-champêtre le 24 août 1877 et fut promu au grade de brigadier le 15 février 1894.

En 1905, il a reçu la médaille d'honneur des gardes champêtres.

La fraude. — Les préposés des douanes Delgery et Rins, de la brigade de la Houzarde, étant de service au sentier Hélin, ont arrêté Hugue Jules, 17 ans, rue de Babylone, 13, et Dubus Arthur, 15 ans, rue des Longues-Haies, à Roubaix. Ils portaient ensemble 5 kilos 200 de café vert, valeur 15 fr. 60.

WATTRELOS. — Du 28 février. — Naissance. — Adolphine Nys, rue du Sartel.

Mariage. — Jean-Baptiste Destailleur, tisserand, et Pauline Vantomme, ménagère.

Décès. — Henri Castelain, 41 ans 5 mois, tisserand, Saint-Liévin. — Zoé Bril, 33 ans 5 mois ménagère, rue du Tilleul.

Il donne

Autrefois l'achimiste,
Promettait-or, santé,
Le Congo, moins funeste,
Nous donne la beauté.

Jeanne Pelissaire, à Victor Vaissier.

CROIX

Cercle Léon XIII. — Les membres de la société de boules du Cercle étaient réunis, mardi après-midi, pour fêter la Saint-Paul.

Le banquet était présidé par M. l'abbé Declercq, entouré des présidents des différentes sections. Le menu a été très goûté.

Un concert improvisé a terminé cette charmante soirée.

Trouvailles. — M. Cyrille Catteuw, rue Guizot, a trouvé un chien, robe noire.

— Henri Librech, rue de la Makellerie, 76, a trouvé un chien roux et noir.

CROIX. — Du 28 février. — Marcelle Duquesne, 8 mois, rue du Tonkin, 22. — Ursule Verorusse, 63 ans, rue du Progrès.

WASQUEHAL

Décès. — Nous apprenons le mort chrétienne à l'âge de 71 ans, de M. Lucien Plum, place de la République. Ses funérailles auront lieu vendredi, à 9 h. 1/2.

HEM

Statistique. — Il a été enregistré au bureau de l'Etat-Civil pendant le mois de février : 7 naissances, 8 décès, 8 mariages.

HEM. — Naissances du 25 au 28 février. — Henri Brame, Petit Lannoy. — Amandine Trigant, Trois Baudets.

Mariages. — Louis Béghin, visiteur de pièces à Hem et Julie Béghin, sans profession, à Hem. — Auguste Loefeld, ouvrier teinturier à Hem, et Albertine Duhant, épouseuse à Hem.

Leur plan de demain

Cette brochure, dont Cyr fait un si juste éloge dans le préface de ce travail et dans l'article publié en première page du journal, obtient un grand succès. A peine publiée, on la réclame de tous les points de notre région.

Rien de mieux que ce travail pour convaincre les plus sceptiques de l'action néfaste de la F.·. M.·. et pour éclairer l'opinion sur les projets de la secte.

En vente, au nos bureaux, 25, rue d'Angleterre :

1 exemplaire . .	0,15 ;	*franco.* .	0,25
10 exemplaires. .	1,40 ;	*franco.* .	2 fr
50 exemplaires. .	6 fr ;	*franco.* .	6,85
100 exemplaires. .	10 fr ;	*franco.* .	11,50
1000 exemplaires. .	80 fr ;	*franco.* .	90 fr

TOURCOING

XXXIIe Fête Fédérale. — Mardi à 11 heures du matin, la Commission des installations a procédé à l'adjudication de la charpente et de la décoration sur le terrain de la fête. Les entrepreneurs de Tourcoing l'ont emporté sur leurs concurrents pour la beauté de leurs projets et pour le bon marché : MM. François Warnotte, rue d'Anvers, et Henri Nutte, rue Marceau, ont été chargés de la charpente ; MM. P. Boussean, rue des Anges, et Dugauquier, rue Carnot, de la décoration.

Questions de voirie. — La commission de la voirie, se réunira demain vendredi, à 3 h. du soir, sous la présidence de M. Cordier, adjoint. Elle examinera les questions suivantes :

Boulevard du Cimetière, demande d'acquisition du terrain. — Rue de la Malcense, projet de redressement. — Ecoulement des eaux du quartier de la Blanche-Porte, vœu de M. Wagnon. — Rue Magenta, demande de mise en état de viabilité. — Rue particulière, vœu de M. Scalbert. — Rue de Mouscron, reconstruction du poncean de Cuirassier. — Mise en état de viabilité des abords de l'Exposition. — Questions diverses.

Accidents du travail. — Hélène Agache, 33 ans, soigneuse, rue Turgot, 122, contusion à la cheville gauche par suite de la chute d'un pot de filature. Docteur Bernard; repos de 10 jours.

— Léonie Masselis, 20 ans, doublieuse, rue Claude-Bernard, abcès consécutif d'une piqûre en enchoquant une aiguille. Docteur Cuisset ; repos de 10 jours.

— Vital Deconinck, 45 ans, débourreur, rue de Marcaing, 4, plaie profonde au médius gauche avec section du tendon fléchisseur, en soulevant le recouvrement d'un volant. Docteur Decherf ; repos d'un mois.

— L.-B. Selosse, 15 ans, bâcleur, rue des Plats, index droit pris par le pignon de commande d'un pot de cardes. Docteur Debuchy ; repos de trois semaines.

Les vols de zinc. — Depuis quelques jours des vols de zinc étaient commis aux anciennes écuries de Mme Descat, rue Claude-Bernard. Hier, à 10 heures du matin, un ouvrier garnisseur, Henri Descoster, travaillant dans un atelier voisin, pour le compte de M. Adolphe Rausson, entendit du bruit sur une plate-forme. Il en avisa son patron. Tandis que tous deux prenaient leurs dispositions pour capturer le voleur qui effectivement opérait l'arrachement du zinc d'une toiture, ce voleur dégringola le long d'une mitoyenne à briques inégales et prit la fuite. On retrouva alors deux sacs emplis de zinc.

Vol de portes. — Dans la soirée de mardi à mercredi, des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans la cour de la maison de M. Delannoy, journalier, rue de Commines, 31 et y ont dérobé cinq portes et un coqlo. La police est saisie d'une plainte.

BLANC-SEAU. — **Jeunesse catholique.** — Dimanche prochain 4 mars, réunion générale à 11 h. 1/4, au patronage, sous la présidence de M. Mainil, directeur de la Fédération de Tourcoing.

COUTELLERIE DE TABLE de tous styles
Ebène, Nacre, Ivoire, Argent, etc.
Albert OGER, 10, rue St Jacques, Tourcoing

Etat-civil de Tourcoing

Nous recommandons le **BAPTÊME Thomas Ric SUPÉRIEUR** à tous, 5, rue de Fries, LILLE

Du 28 février

Naissances. — Delgranges Edmond, rue de la Croix Rouge, 107. — Debucquoy Alice, rue de Mouscron, 28. — Six Clotilde, rue de Gand, 179. — Leclercq André, rue du Congo, 165. — Peynn Julien, rue du Blanc-Seau, 80. — Mahon Camille, rue du Clinquet, 99.

Décès. — Decoene Yvonne, 1 mois, rue de Bapaume, 4. — Bechy Pauline, 83 ans, rue de la Vigne, 55. — Castel Céline, 27 ans, rue Nationale 122.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Une arrestation pour vol. — Le garde Valcke a arrêté, hier, Remy Gelder, 18 ans, journalier, compromis dans le vol de 1.200 fr. commis en juillet dernier, au préjudice de M. Vanhec, rentier. Gelder a été remis aux mains des gendarmes, qui l'ont conduit à la maison d'arrêt de Lille.

HALLUIN. — Du 28 février. — Naissance. — Tydgat Eloi, cour Odon.

Décès. — Declercq Eugène, 5 ans, rue de Lille. — Ghesquiere Jerome, 12 jours, au Gravier.

RONCQ. — Du 28 février. — Naissances. — Théodore Haquette, au Blanc Four. — Jean Catteau, rue de Lille. — Emile Demeer, rue du Bronkaert.

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les P.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GIRAUD, 74, Rue Nationale, LILLE

LILLE

Les élections

DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

M. Merchier, juge de paix, a rendu, hier, son jugement sur la demande en annulation des élections de la Société Typographique présentée par MM. Vasseur, Sambaere, etc.

Aux termes de ce jugement, la loi de 1898 sur les sociétés de secours mutuels autorise bien le vote par correspondance, mais à condition d'observer certaines règles. Tels qu'ils ont été rédigés, les statuts de la Société Typographique ne mentionnent pas ces règles.

En conséquence, le juge de paix déclare qu'une enquête sur ces élections est nécessaire pour fixer le nombre de suffrages obtenus par correspondance.

Police. — M. Proix, commissaire de police à Tourcoing, récemment nommé à Lille, remplira ses fonctions au commissariat du 8e arrondissement (Fives), en remplacement de M. Cucherat qui passera au commissariat du 9e arrondissement (Saint-Maurice).

Renversé par un auto. — L'automobile de M. Lecomte Colette, conduit par le chauffeur Bajart, a renversé, rue de Bouvines, la jeune Georges Beaurepaire, 5 ans.

L'enfant a un le bras gauche fracturé. Il est soigné à son domicile, rue de l'Alma, par le docteur Druon.

Les vols. — Des inconnus ont pénétré chez M. Dhellennes, rue Baggio, 1, et ont enlevé une somme de dix francs renfermée dans un tiroir.

— Procès-verbal a été dressé contre Pierre V..., 38 ans, journalier, rue Wicar ; M..., 42 ans, et Henri D..., 50 ans, pour vol de 140 grammes de tabac, à le gare Saint-Sauveur.

SANTES. — **Mort au service militaire.** — Une première dépêche annonçait, hier, la maladie d'un jeune soldat de la commune, en garnison à Verdun ; elle était bientôt suivie d'une seconde qui faisait connaître la mort, après quelques jours seulement de maladie, du Léon-Eugène Rose.

Ce jeune homme a été enlevé par une méningite.

Vendredi dernier, il écrivait à ses parents qu'il était à l'infirmerie à cause d'un mal de tête assez violent, et lundi il mourait.

Le père, en compagnie d'un ami du défunt, est parti pour Verdun immédiatement La dépouille mortelle est attendu à Santes jeudi soir, l'enter